



Récepissé ou titre de séjour pour algérien marié a une française

Par **boudaoud ismael**, le **19/01/2018** à **18:00**

bonjour je suis algérien marié avec une française a la mairie j'ai un acte de mariage et un livret de famille le 13/01/2017 je suis venu en France le 21/12/2017 avec un visa touristique court séjour valide et pour régulariser ma situation pour avoir un récépissé on me dit a la préfecture que c'est impossible avec le visa que j'ai donc je dois retourner en Algérie pour redemander un autre type de visa "D" long séjour ou je dois attendre du 4 -6 mois pour avoir ce récépissé et si je dois attendre tout ce temps je serais en situation irrégulière en France car mon visa expire que je puis faire ? merci cordialement

Par **youris**, le **19/01/2018** à **19:03**

bonjour,
pourquoi avoir demandé un visa touristique, alors que vous pouviez demander un visa comme conjoint de français s'installant en France.

voir ce lien:

<https://alger.consulfrance.org/Conjoint-de-Francais-etablissement>

salutations

Par **boudaoud ismael**, le **20/01/2018** à **10:58**

je savais pas avant que avec ce type de visa j'aurai ces problèmes j'avais 5 visa touristique avant je me suis jamais posé la question et en plus je connais 2 algériens la même situation que moi avec le même type de visa ont eu leurs récépissés dans d'autres départements c'est possible que la loi française se change d'une préfecture à l'autre ? merci